

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Avec
M.A.N.
Marocaine

Nº P19- 0041869

120867

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 603 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : HOUSSINE BOUAFRADEA

Date de naissance : 12.06.1946

Adresse : 10, Blvd. Med. H. / MOHAMMED V

Tél. : 06.61.99.60.24 Total des frais engagés : 1150,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Toufya
Spécialiste O.H.L.
21, Av des F.A.R. Mohammedia
Tel : 05 23 32 53 30

Date de consultation : 06.06.2022

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

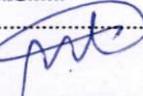
Nature de la maladie : Affectation ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Mohammedia

Signature de l'adhérent(e) : 

Le : 30.06.2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/04/82	Q		250,00	
	levage d'implante		250,00	Dr. Touriya BENNIS Spécialiste en O.R.L. 21, Av des F.A.P. Mohammed Tél: 05 23 32 53 30
28/05/82	K28		400,00	
EXECUTION DES ORDONNANCES				
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de l'acte		
28/05/82	CS	250,00		

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient DES TRAVAUX
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
	D	00000000	B	00000000
		35533411		11433553
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Touriya BENNIS

Diplômée de la Faculté de Médecine de TOULOUSE

Expert Assermentée près les Tribunaux

Spécialiste Nez - Gorge - Oreilles

Chirurgie de la Face et du Cou

Surdité - Vertige



الدكتورة ثريا بنيس

خريجة كلية الطب تولوز

خبيرة محلفة لدى المحاكم

اختصاصية في أمراض الرأس

الأذن - الأنف - الحنجرة

جراحة الوجه والعنق

08 - 04 - 88

M^r BOUI FR ADE El Haddad

Reçu place

lavage l'oreille à bouteille

K 80 = 250,00 DH.

~~Dr.Touriya BENNIS~~
~~Spécialiste O.R.L~~
~~21.Av des F.A.R. Mohammedia~~
~~Tél: 05 23 32 53 30~~
~~INPE : 091026732~~

Dr. Touriya BENNIS

Diplômée de la Faculté de Médecine de TOULOUSE

Expert Assermentée près les Tribunaux

Spécialiste Nez - Gorge - Oreilles

Chirurgie de la Face et du Cou

Surdité - Vertige



الدكتورة ثريا بنيس

خريجة كلية الطب تلوز
خبيرة محلفة لدى المحاكم
اختصاصية في أمراض الرأس
الأذن - الأنف - الحنجرة
جراحة العظام والعنق

28 - 05 = 88.

M^r BONIFRADE Et Housseau

- Taedaeu

313¹cp 3 x 12 / 1 ~~1000~~

- vibracoustic feedback

28,80 1cp 3 x 181 71,30

Reloxci, 300

At 1961 the society

1 sec

S.V

~~Dr. TOURISI BENNIS~~
Specialiste O.R.L.
de dr. A.R. Bennis
05-06-06 : 0126732
52 53 30

شارع الجيش الملكي - الطابق الثاني - رقم 20 - المحمدية - الهاتف: 30 53 32 23 05 - رقم الطابق

21 Avenue des FAR - 2ème Etage N° 20 - MOHAMMEDIA - Tél. : 05 23 32 53 30 - Numéro Urgence : 06 61 46 89 16

Dr. Touriya BENNIS

Diplômée de la Faculté de Médecine de TOULOUSE

Expert Assermentée près les Tribunaux

Spécialiste Nez - Gorge - Oreilles

Chirurgie de la Face et du Cou

Surdité - Vertige



الدكتورة ثريا بنيس

خريجة كلية الطب تولوز

خبيرة محلفة لدى المحاكم

اختصاصية في أمراض الرأس

الأذن - الأنف - الحنجرة

جراحة الوجه والعنق

2 - 4 - 2022

M^{me} BOUIF RADEN

EL HOUSSAIN

✓ Lot. 3625
Perf.: 02 2025
BIOCODEX MAROC PPV 20.20 DH

1) OTIPAX gauche

S.V

Opex sur x 31_r molt fers
(oreilles)

05 23 32 53 30
BIOCODEX MAROCCO
Tél. 05 23 32 53 30

Dr. Touriya BENNIS
Spécialiste O.R.L.
des F.A.R. Mohammedia
21, Av des F.A.R. Mohammedia
Tél. 05 23 32 53 30

21، شارع الجيش الملكي - الطابق الثاني - رقم 20 - المحمدية الهاتف : 05 23 32 53 30

21, Avenue des F.A.R., 2ème Etage N° 20 MOHAMMEDIA - Tél.: 05 23 32 53 30